
Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue le 26 juin 2023 et présidée par le maire, M. Patrick Pélouquin, à laquelle assistaient les membres du conseil municipal suivants : Olivier Picard, Martin Lajeunesse, Jocelyn Mondou, Stéphane Béland, Mathieu Gagné

**Résolution n° 2023-06-372 Avis d'assujettissement au droit de
préemption – lot 4 481 771 du cadastre du
Québec – 16-20, rue de la Reine**

CONSIDÉRANT que le 19 juin 2023, le conseil adoptait le Règlement n° 2540 « Concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Sorel-Tracy » en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la ville de Sorel-Tracy sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales,

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au propriétaire de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble situé au 16-20, rue de la Reine, lequel est connu et désigné comme étant le lot 4 481 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales suivantes, soit : habitation, environnement, espace public, activité communautaire et piste multifonctionnelle,

CONSIDÉRANT que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19),

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise l'inscription, au Registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble situé au 16-20, rue de la Reine, connu et désigné comme étant le lot 4 481 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales suivantes, soit : habitation, environnement, espace public, activité communautaire et piste multifonctionnelle,

QUE le Service juridique et greffe de la Ville soit mandaté afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet,

QUE cet avis d'assujettissement soit notifié au propriétaire dudit lot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je soussigné, René Chevalier, greffier de la Ville de Sorel-Tracy, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original sous réserve de son approbation.



René Chevalier, greffier
Ce 27 juin 2023